Mieux présenter ses produits au sein d'une Boutique Paysanne (Ganges)

Suite de la formation de mars et novembre 2011

Objectifs

En prévision de l'agrandissement du magasin en 2012, améliorer l'organisation et la présentation des produits.

Contenu

Le matin :
- Bilan visuel en magasin de 9h à 10h. Évaluer l'application des décisions prises lors des précédentes journées de formation
- En salle de l'Horloge à la mairie de 10h à 11h45. Amener le groupe à repérer les points faibles et à proposer des améliorations

L'après midi:
Entre 13h et 17h30 en magasin. Appliquer les concepts de la vente et du comportement du consommateur à l'aménagement de la boutique

Méthode
Valorisation de l'expérience des membres qui tiennent la boutique à tour de rôle
Références aux apports théoriques des premières journées
Synthèse collective

Infos complémentaires

LES ADEAR
POUR S'INSTALLER
PAYSAN

Durée de la formation 1 jour(s)
Date limite d'inscription 12/04/2012

Tarifs
Adhérent 0€
gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Plus de renseignements
Marie Largeaud, Réseau BP
04 67 20 88 93
Andréa Franc, ADEAR, 04 67 06 23 67
Mas de Saporta - Bât. B - 34875 Lattes

Taux de satisfaction : %

Repas au restaurant à Ganges - Confirmez votre présence à Marie avant le 12 svp !

ⓘ **Modalités d'accès :**

Dates, lieux et intervenants

19 avr 2012 09:00 - 11:45 (3hrs)	Boutique "au gré des saisons" 34190 Ganges	Valérie Long-Aragon, Chambre de Commerce et d'Industrie Marie Largeaud, Réseau des Boutiques Paysannes
19 avr 2012 13:00 - 17:15 (4hrs)	Boutique "au gré des saisons" 34190 Ganges	Valérie Long-Aragon, Chambre de Commerce et d'Industrie Marie Largeaud, Réseau des Boutiques Paysannes

Partenaire(s)

BOUTIQUES PAYSANNES
LANGUEDOC ROUSSILLON
En direct de nos fermes et ateliers

Financeur(s)

Fonds social européen
vivea

Bulletin d'inscription

Nom _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ Prenom _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
Adresse _
_ _
Courriel _
Téléphone _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à